

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2023

**SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT DES FRANÇAIS EN PRODUITS DE GRANDE
CONSOMMATION - (N° 684)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 79

présenté par
M. Descrozaille

à l'amendement n° 70 de M. Molac

APRÈS L'ARTICLE 4

I. – Au début de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« du coût ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« de l'ensemble des coûts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un sous amendement de clarification. Il est essentiel que la loi Egalim 2 soit respectée et que le coût des matières premières agricoles soit pris en compte, le pluriel me paraît donc justifié. En revanche, le mot ensemble est trop flou, c'est pourquoi je propose de le supprimer.